

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS183

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 43 J

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un article additionnel introduit par le Sénat. La mesure proposée, l'évaluation du montant des prestations sociales versées indûment, ne relève pas du niveau législatif.